



LES BATISSEURS DE L'INTEGRITE

Votre Bulletin Trimestriel d'information sur la transparence, l'accès à l'information et la promotion de l'intégrité.



Centre de Recherche sur l'Anti-Corruption

32 Avenue CPA, Quartier CPA Mushi,
Mont-Ngafula, Kinshasa



www.anticorruption-center.org



info@anticorruption-center.org



+243 82 733 2229

A LA UNE

LE CERC DEVIENT MEMBRE DE LA COALITION POUR LA MISE EN OEUVRE DE LA CONVENTION DES NATIONS UNIES CONTRE LA CORRUPTION

LE DIRECTEUR DE CERC REÇU AU MINISTÈRE DE LA JUSTICE, POUR DISCUTER DE LA PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE AU PROCESSUS DE RÉVISION DE LA CNUCC

LE COMITÉ DES ONG RECOMMANDE LE STATUT CONSULTATIF SPÉCIAL AU CENTRE DE RECHERCHE SUR L'ANTI-CORRUPTION (CERC)

LE CENTRE DE RECHERCHE ANTI-CORRUPTION DEVIENT MEMBRE DE LA COALITION POUR LA MISE EN OEUVRE DE LA CONVENTION DES NATIONS UNIES CONTRE LA CORRUPTION

Le CERC est fier de devenir un membre ordinaire de la Coalition pour la mise en œuvre de la Convention des Nations unies contre la corruption, une coalition de plus de 350 organisations de la société civile dans plus de 100 pays du monde entier, engagées dans la promotion et la mise en œuvre de la Convention des Nations unies contre la corruption.

La Convention des Nations unies contre la corruption constitue le premier instrument mondial de lutte contre la corruption, les crimes organisés et les crimes économiques y compris le blanchiment d'argent. Elle contient notamment des dispositions de prévention de la corruption et des règles organisant la coopération internationale ainsi que des normes de nature procédurale.

Avec ce statut, le Centre de Recherche sur l'Anti-Corruption contribuera à la mise en œuvre de cette Convention en République Démocratique du Congo.

LE DIRECTEUR DE CERC REÇU AU MINISTÈRE DE LA JUSTICE, POUR DISCUTER DE LA PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE AU PROCESSUS DE RÉVISION DE LA CNUCC



Le Directeur Exécutif du Centre de Recherche sur l'Anti-Corruption, Monsieur Heri Bitamala, et son Assistant Exécutif chargé du Plaidoyer et Engagement des politiques, Me Musa Nzamu Jonathan ont rencontrés, le vendredi 14 Mai 2021, Me Fidèle Mawete Fakana (Représentant de la RDC au processus de revision de la mise en oeuvre de la CNUCC).

Plusieurs points ont été au cœur de cette rencontre qui a duré plusieurs heures notamment la mise en œuvre de la CNUCC par la RDC et de la participation de la société civile au processus de révision en République Démocratique du Congo.

Notons que les Articles 5 et 13 de la CNUCC soulignent particulièrement l'importance de la participation de la société civile à la lutte contre la corruption. A cet effet, en tant que membre ordinaire de la Coalition pour l'implémentation de la CNUCC depuis 2020, CERC a été désigné par la Coalition pour la mise en oeuvre de la CNUCC, pour produire le rapport parallèle de l'application de la CNUCC par la République Démocratique du Congo.

La Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC), qui est entrée en vigueur le 14 décembre 2005 et ratifiée par la RDC depuis le 23 septembre 2010, est la convention mondiale contre la corruption la plus complète et la plus respectée. Depuis janvier 2013, la CNUCC a été ratifiée par 165 pays.

La Convention oblige les États Parties à mettre en œuvre un large éventail de mesures détaillées contre la corruption qui affectent les lois, les institutions et les pratiques, y compris la coopération internationale, dans leur pays respectif.

Cette convention constitue pour les gouvernements un excellent cadre de référence pour mesurer ses progrès en matière de lutte contre la corruption, en lui offrant un tremplin pour son programme de réformes.

LE COMITÉ DES ONG RECOMMANDE LE STATUT CONSULTATIF SPÉCIAL AU CENTRE DE RECHERCHE SUR L'ANTI-CORRUPTION (CERC)



Le Comité des ONG a ouvert sa session 2021 le 17 mai 2021 en recommandant au Conseil économique et social (ECOSOC) d'octroyer le statut consultatif spécial au Centre de Recherche sur l'Anti-Corruption.

Le comité, composé de 19 membres, examine des demandes soumises par des organisations non-gouvernementales, et leur accorde, selon leur mandat, leur gestion et leur régime financier, le statut consultatif général, le statut consultatif spécial ou encore l'inscription sur la liste.

Un statut consultatif spécial permet au Centre de Recherche sur l'Anti-Corruption d'avoir accès non seulement aux réunions du Conseil, mais aussi à ses nombreux organes subsidiaires, aux divers mécanismes de défense des droits de l'homme des Nations Unies, ainsi qu'aux événements spéciaux organisés par le Président de l'Assemblée générale.

"C'est une grande réalisation pour le Centre de Recherche sur l'Anti-Corruption et pour notre travail auprès des communautés touchées par la corruption. Cette année aura lieu la première session spéciale de l'Assemblée générale des Nations unies sur la corruption (UNGASS), qui donnera à la communauté internationale et aux organisations non gouvernementales une occasion historique de s'attaquer à la corruption. Grâce au statut consultatif spécial, nous pouvons influencer la prise de décision au plus haut niveau" a déclaré Heri Bitamala, Directeur Exécutif de CERC.

Heri Bitamala se réjouit: "Nous pouvons désormais désigner des représentants officiels du Centre de Recherche sur l'Anti-Corruption aux sièges des Nations-Unies à New-York et à Geneve et faire des déclarations écrites et orales lors d'évènements internationaux de l'ONU". Il a ajouté que grâce à 4 années d'expérience dans la lutte contre la corruption, CERC pourra offrir son expertise au Conseil et à ses organes subsidiaires.

L'ECOSOC est l'un des principaux organes de l'ONU chargé de coordonner et de formuler des recommandations sur les questions économiques, sociales et environnementales, ainsi que sur la mise en œuvre des objectifs de développement convenus au niveau international.

A Propos de CERC

Le Centre de Recherche sur l'Anti-Corruption (CERC) est une organisation indépendante, sans but lucratif ayant pour principale vocation la lutte contre la corruption. Elle a été fondée en 2017 et a aujourd'hui un rayonnement national, possédant des bureaux dans 3 provinces de la République démocratique du Congo.

CERC a été fondé pour trouver des réponses aux questions suivantes :

- **Comment les communautés peuvent-elles obtenir de meilleurs services en utilisant l'intégrité ?**
- **Comment pouvons-nous enseigner l'intégrité pour équiper la prochaine génération de leaders à dire non à la corruption ?**

Depuis 2017, CERC répond à ces questions en renforçant la capacité des jeunes à travers la formation, le mentorat et la technologie pour renforcer la transparence et la redevabilité dans la mise en œuvre des projets développement et la prestation des services publics au sein de leurs communautés.

Notre mission

Notre mission principale est de faire progresser les connaissances sur les causes et les conséquences de la corruption et de soutenir le développement de nouvelles politiques et initiatives anti-corruption en République démocratique du Congo.

Notre mission secondaire est de renforcer le pouvoir des jeunes, par le biais de l'éducation et de la formation, du mentorat et du soutien technique, pour instaurer la culture de la transparence et la redevabilité dans les communautés où les institutions, les services publics et les projets de développement sont gangrenés par la corruption.

Notre vision

Notre vision est pour un Congo dans lequel:

- Le gouvernement, les institutions, les entreprises, la société civile sont à l'abri de la corruption ;
- les jeunes disposent de connaissances et de compétences leur permettant d'agir pour revendiquer et défendre leurs propres droits humains et ceux des autres ;
- Les obstacles à une participation significative sont supprimés et la collaboration et les partenariats équitables sont encouragés afin que les jeunes aient la possibilité de réaliser pleinement leur potentiel ;
- La capacité de leadership des jeunes émerge pour influencer les décideurs et rendre les gouvernements responsables des besoins et des aspirations des citoyens ;